

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Sous la présidence de Monsieur RINTJEMA Joël, Maire.

**Date de convocation** : 3 avril 2018

**Date d'affichage** : 3 avril 2018

**Étaient présents** : Joël RINTJEMA, Hélène COMOY, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Alexandre LAVAL, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Virgile TUPINIER.

**Représentés** : François KWIATKOWSKI donne pouvoir à Joël RINTJEMA

**Secrétaire de séance** : Hélène COMOY

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 26 mars 2018 ; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ; Vote du budget primitif 2018 du budget Principal et Service des Eaux Assainissement ; Réfection mur latéral gauche intérieur de l'église; Questions diverses.

**Ajouts à l'ordre du jour** : Vente de l'ancien véhicule des pompiers ; Suppression des 2 postes d'adjoint d'animation.

**Approbation du compte-rendu du 26 mars 2018 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

**Délibération n°19/2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reconduire pour 2018 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €
Taxe d'Habitation	429 200	9,03 %	38 757
Taxe Foncière (bâti)	253 700	13,55 %	34 376
Taxe Foncière (non bâti)	146 100	26,55 %	38 790
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	0	0	0
TOTAL .....			<b>111 923</b>

**2. Vote du budget primitif 2018 budget Principal**

**Délibération n°20/2018 :**

Le Maire présente les propositions des Budgets Primitifs 2018.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le Budget Primitif 2018 du budget Principal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : 270 874,57 euros

Investissement : 103 410,23 euros

Vote du budget primitif 2018 budget Eaux AssainissementDélibération n°21/2018 :

Le Maire présente les propositions des Budgets Primitifs 2018.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Eaux Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le Budget Primitif 2018 du budget Eaux Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : 3 151,13 euros

Investissement : 15 755,53 euros

3. Réfection mur latéral gauche intérieur de l'égliseDélibération n°22/2018 :

Vu la nécessité de procéder à la réfection de l'enduit du mur du bas-côté gauche intérieur de l'église,

Vu l'accord de M. BONNIMOND pour retirer la terre à l'extérieur de ce mur, dans sa propriété,

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis de Bernard SARRAZIN d'un montant de 4 884,96 € HT.

4. Vente de l'ancien véhicule des pompiersDélibération n°23/2018 :

Vu la proposition de rachat du Renault Express par la société Auto Pièces Avallon pour un montant de 40 € à des fins de destruction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'accepter la proposition de la société Auto Pièces pour la somme de 40 €.
- **Constate** une moins value de cession de 1 256 € par rapport à la valeur d'achat.
- **Décide** d'inscrire en section de fonctionnement : 1 296 € au compte 675 en dépense, 1 256 € au compte 776 et 40 € au compte 775 en recette.
- **Décide** d'inscrire en section d'investissement : 1 336 € au compte 192 en dépense, 40 € au compte 024 et 1 296 € au compte 21561 en recette (pour la sortie du bien à l'inventaire de la commune).

5. Suppression des 2 postes d'adjoint d'animationDélibération n°24/2018 :

Vu la décision de l'inspectrice d'académie du 2 mars 2018 de supprimer l'unique poste d'enseignant de l'école de Poilly-sur-Serein, entraînant par voie de conséquence la fermeture de l'école à la fin de l'année scolaire 2017/2018, la disparition du besoin d'aide à la vie scolaire, des activités périscolaires, de la restauration scolaire et de l'entretien de ces locaux,

Vu l'avis du Comité technique rendu lors de sa séance du 5 avril 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Déplore** la décision prise par les services de l'Education Nationale et d'avoir à se prononcer sur la suppression de deux emplois municipaux,
- **Décide** de supprimer les 2 postes d'adjoint d'animation à l'issue de l'année scolaire 2017/2018.

**Questions et informations diverses :**

- a) Prise d'eau : Afin d'améliorer la sécurisation de la circulation des transports scolaires sur la Place de la Luzerne, de créer un espace protégé autour du nouvel abri bus et de renforcer la sécurité incendie dans cette zone d'habitation, le Conseil Municipal se prononce sur la suppression de la prise d'eau actuelle et décide de la remplacer par une borne incendie. L'arrêt du fonctionnement de cette prise d'eau sera effective fin décembre 2018, ce pour permettre aux agriculteurs qui l'utilisent de s'équiper si nécessaire. Ils seront informés par courrier.
- b) Place de l'église : le Maire donne lecture de deux courriers reçus en mairie :
- La requête adressée au juge des référés du Tribunal administratif pour demander la désignation d'un expert et rédigée par le Maire, a été rejetée aux motifs que la lettre ne contient pas d'arguments précis sur les motifs de la demande, ni de pièces justificatives.
  - Le courrier de notre avocat qui suggère au Maire de refaire une nouvelle lettre, à la condition qu'elle soit rédigée dans les formes prévues par le Code de Justice Administrative et accompagnée des pièces justificatives manquantes.
- Après de nombreux échanges entre le Maire et les conseillers municipaux présents, ceux-ci réclament au maire qu'il confie à notre avocat le soin de rédiger la nouvelle requête. Le Maire précise que l'avocat sera contacté dans les prochains jours mais indique que ce type de requête doit s'appuyer sur des éléments juridiques incontournables, pas évidents à mettre en exergue avec l'actuel dossier.
- c) Téléphone mobile : L'opérateur Free prévoit la mise en service de l'antenne fin août.
- a) Projet associatif : Fanny Mignon présente un projet de création d'un lieu d'échanges et de vie sociale ayant pour but de rassembler toutes les générations du village autour d'animations diverses pendant l'année. La salle actuelle de l'école avec la cuisine et la cour seraient le lieu idéal pour réaliser ce projet, déjà soutenu par de futurs bénévoles et qui sera présenté aux habitants par une réunion d'informations. Le Conseil Municipal appuie la démarche avec enthousiasme et se prononce favorablement sur la mise à disposition des locaux et de la cour de l'école à des fins associatives.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 23h05.